

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES

Séance du 13 décembre 2018

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice: 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Le treize décembre deux mil dix-huit à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur REYNAUD Jean-François, Maire.

Présents : MM. CILLUFO Jean-Pierre – DENIS Bertrand – DE PONCINS Arnaud - Mme BLEIN Jacqueline -Adjointes
MMES OLIVIER Murielle, GUBIEN Marie-Jo, RAVICHON Muriel et BARONNIER Agnès,
MM. ANCEL Jean-Paul et COURT Gilles.

Absente excusée : MME LEBAIL Christine

Absent : M. DENIS Georges

Pouvoir : Mme LEBAIL Christine a donné pouvoir à M. COURT Gilles

Secrétaire de séance : M. COURT Gilles.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISE EN SÉPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du bourg. Le montant estimatif de ces travaux s'élevait à 204 577.00 € H.T.

La date de remise des plis a été fixée au 30 novembre 2018 à 12 h 00. Neuf offres ont été réceptionnées.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et le classement établi comme suit :

1. Entreprise SOGEA obtient une note de 95 / 100
2. Entreprise EUROVIA DALA - LMTP obtient une note de 87.40 / 100
3. Entreprise NAULIN obtient une note de 66.70 / 100
4. Entreprise CHAVANY TP obtient une note de 66.50 / 100
5. Entreprise LACASSAGNE TP obtient une note de 63.60 / 100
6. Entreprise TREMA obtient une note de 61.30 / 100
7. Entreprise BERCET TP obtient une note de 63.20 / 100
8. Entreprise SMTP obtient une note de 58.30 / 100
9. Entreprise SDRTP obtient une note de 43.20 / 100

Compte tenu de l'ensemble des éléments d'analyse présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer ce marché de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du bourg à l'entreprise la mieux disante, à savoir l'Entreprise SOGEA pour un montant H.T. de 189 707.20 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant, les pièces relatives à l'exécution du marché ainsi que les éventuels avenants.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ 2018

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de point à temps sur divers chemins communaux seront réalisés en 2019. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 15 008.00 € H.T.

Il indique que le Département de la Loire peut apporter une aide financière aux communes dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Approuve le projet de travaux ci-dessus mentionné pour un montant total estimatif de 15 008.00 € H.T.
- Sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental.

FINANCEMENT D'UN VIDÉOPROJECTEUR POUR L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux associations saint-cyriennes ont proposé à la mairie de participer au financement d'un vidéoprojecteur pour l'école.

Cet équipement, fourni et installé par les Ets Frédéric TISSOT, a un coût de 1 696.39 € TTC. Ces associations ont proposé de contribuer au financement à deux parts égales par le versement d'une subvention d'investissement à la mairie, soit :

- COMITE DES FETES pour un montant de 848.20 €
- SOU DES ÉCOLES pour un montant de 848.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- Approuve ce projet de financement,
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Fourrière animale

La compétence « fourrière animale » était exercée par la Communauté de Communes de Feurs en Forez. Or, depuis l'intégration dans Forez-Est au 1^{er} janvier 2017, cette compétence a été restituée aux communes, à charge pour elles de conventionner directement, si elles le souhaitent, avec le Domaine des Muriers à St Etienne le Molard, fourrière gérée par M. Stéphane DAVIM, pour un montant forfaitaire annuel fixé à 0.44 € par habitant. A noter que le coût de la fourrière est restitué aux communes dans le cadre des attributions de compensation.

Après réflexion, considérant d'une part que la fourrière est relativement éloignée de la commune et d'autre part qu'au cours des dernières années nous avons rarement sollicité ses services (dans la mesure où la capture de l'animal doit être effectuée par les agents communaux), le Conseil Municipal, en accord avec l'agent communal, décide de construire un box pour accueillir temporairement les chiens et chats trouvés et renonce à signer une convention avec le Domaine des Mûriers.

- Point sur les travaux de l'église

L'entreprise Beaufiles a réalisé une reprise partielle de la toiture (fourniture et pose de rives zinc, voliges, chevrons et tuiles) et l'entreprise DEMARS travaille actuellement au ravalement de la façade Sud de l'église. Des travaux complémentaires de traitement de façade ont été commandés pour un montant de 4 268.84 € TTC.

- Subvention Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau va apporter une aide financière à la commune pour les travaux de mise en séparatif des réseaux du bourg à hauteur de 78 823.80 €.

- Bulletin Municipal :

Le Maire remercie les membres de la Commission Communication qui fournissent un gros travail pour la rédaction de ce bulletin annuel. Celui-ci sera prêt avant Noël et pourra ainsi être distribué entre Noël et le Jour de l'An.

- C.C.A.S. :

Le repas du CCAS a eu lieu le 5 décembre dernier. 80 convives de plus de 67 ans étaient présents. Considérant que le C.C.A.S. est financé uniquement par une subvention de la Mairie et que les participants sont de plus en plus nombreux, M. le Maire annonce qu'il va proposer aux membres du CCAS de reporter l'âge de participation au repas à 68 ans. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- Ludothèque :

Lors de la dernière séance, le 27 novembre, 18 enfants étaient présents. Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de tenter l'expérience sur l'année 2018 pour voir si ce « service » de ludothèque itinérante intéressait les familles. Le bilan est mitigé mais le Conseil Municipal décide de reconduire ce service sur l'année 2019. Ce sont Jacqueline Blein et/ou Muriel Ravichon qui assisteront la ludothécaire.

- Jeunes de 14 à 20 ans :

Mmes Baronnier, Ravichon, Gubien et Olivier ont mené une réflexion sur la place réservée aux jeunes dans la commune (demande de quelques ados auprès du Maire, pas d'espace ou de lieu de rencontre, etc...) et, après une rencontre avec le Maire, exposent leur projet au Conseil Municipal. Il s'agirait d'organiser 4 rencontres avec les jeunes et leurs parents afin de recenser les besoins, faire émerger des propositions, discuter de la faisabilité ou non et aboutir à une mise en action concrète. Le Conseil Municipal valide ce projet.

- Vœux du Maire : ils auront lieu le vendredi 11 janvier à 19 h à la Cyriade.

- Prochain conseil municipal : jeudi 21 février 2019.

FAIT à SAINT-CYR-LES-VIGNES,

Le 3 janvier 2019

Le Maire,
Jean-François REYNAUD